

# Avis de l'Administration

---

Si le MOUVEMENT CATHOLIQUE était une *affaire*, au lieu d'être une *œuvre*, cette année-ci serait la dernière de son existence. Il nous en coûte, cependant, de laisser tomber ainsi, après une existence éphémère, une publication qui a reçu tant et de si autorisés et encourageants témoignages d'approbation. Un certain nombre de nos amis ont bien voulu nous représenter que notre revue faisait du bien, qu'elle avait sa place au premier rang dans le combat contre l'erreur et qu'avec les courants d'idées qui nous envahissent, il était indispensable qu'elle continuât d'exister, fallût-il pour cela épuiser la coupe des sacrifices et des dévouements.

Nous rendant à ces représentations, nous avons décidé de faire un nouvel effort pour tenir notre publication debout. Comme il est impossible, cependant, qu'elle fasse ses frais au prix d'abonnement actuel et comme de nouvelles charges sont venues aggraver une situation qui n'était pas déjà florissante, nous avons décidé de porter à **\$2.00** le prix d'abonnement.

Nous prions donc nos amis de prendre note de ce changement, qui prendra effet au commencement de la prochaine année. Nous prions également les retardataires de nous faire parvenir ce qu'ils nous doivent. Il va sans dire que dès le début de la nouvelle année, nous retrancherons de nos listes tous ceux chez qui cette mauvaise volonté persistera.

Nous verrons ce que ces changements produiront. Nous les faisons pour ne pas désappointer un grand nombre d'amis qui croient notre revue utile à la cause du bien, car il nous eût été plus profitable d'en cesser immédiatement la publication. A tous ceux qui tiennent à l'existence du MOUVEMENT CATHOLIQUE de faire ce qui dépend d'eux pour seconder nos efforts et nous permettre de traverser cette période critique.

# Documents pontificaux

---

## Constitution apostolique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur les indulgences du Jubilé

---

LEON, EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

*Ad perpetuam rei memoriam.*

Nous avons médité sur la charité infinie du Pasteur éternel, qui "appelle ses propres brebis par leur nom" (Jean, X, 3), "afin qu'elles aient la vie et qu'elles l'aient avec plus d'abondance" (*Ibid*, 10) et qui non seulement attend qu'elles viennent se réfugier dans son sein, mais encore va au-devant d'elles. Et c'est pourquoi Nous avons conçu le projet d'ouvrir le trésor des libéralités apostoliques, durant l'année prochaine, qui est celle du jubilé, aux personnes même que leur condition ne laisse pas libres de tenter le voyage prescrit vers cette Ville sacrée et vers les tombeaux des bienheureux apôtres.

Nous avons donc voulu que l'on ne vît pas demeurer infructueuses la foi et la piété de beaucoup de fidèles qui eussent entrepris un tel voyage avec le plus grand zèle s'ils n'étaient retenus par la clôture de leur monastère, par les liens infrangibles de la captivité, ou par quelque infirmité corporelle. Les adoucissements que Nous inspire en leur faveur Notre bienveillance ne seront pas seulement conformes aux besoins ou aux intérêts de ces fidèles, mais ils auront encore des conséquences fructueuses pour le salut commun de tous les chrétiens. Lorsqu'en effet tant d'hommes séparés des autres par la pureté de leur vie, par l'ardeur de leur piété, par la pénitence ou par le malheur uniront leurs prières et leurs larmes, Nous pourrons concevoir une bien plus ferme espérance de voir apaisée la divine miséricorde.

Pour ces motifs, Nous avons résolu de faire connaître dans quelles conditions opportunes, en vertu des présentes lettres, peuvent participer aux absolutions accordées et au Jubilé plénier les hommes et les femmes qui vivent d'une façon assidue dans les ermitages, les monastères et les maisons religieuses, ou qui sont retenus en prison, ou encore qui sont empêchés par la maladie ou les infirmités de venir vénérer les tombeaux des apôtres et les basiliques patriarcales de Rome.

Les personnes auxquelles s'étendent ces prévoyantes dispositions sont les suivantes :

I.—Toutes les religieuses qui ont fait des vœux solennels et qui résident dans les monastères, soumises à une perpétuelle clôture, ainsi que celles qui accomplissent leur noviciat, ou qui demeurent dans les couvents soit pour les besoins de l'éducation soit pour quelque autre raison légitime. Ces dispositions concernent aussi les religieuses des monastères de cette catégorie qui sont obligées de sortir de ces maisons pour recueillir des ressources.

II.—Les Oblates, unies par les liens d'une vie commune et dont les règles ont été approuvées par le Siège apostolique, soit d'une façon permanente, soit à titre d'essai. A ces Oblates il faut joindre leurs novices, les jeunes filles dont elles font l'éducation, et les autres personnes habitant avec elles, quoique aucune ne soit astreinte à une clôture sévère.

III.—Les tertiaires vivant en commun sous un seul et même toit, ainsi que leurs novices également, et leurs élèves, et les autres personnes habitant avec elles, quoiqu'elles ne soient nullement assujetties à une rigoureuse clôture, quoique d'autre part leur institut n'ait pas été jusqu'à présent approuvé par le Siège apostolique, et ne doive pas être regardé comme tel en vertu des présentes autorisations.

IV.—Les jeunes filles et les femmes vivant dans des maisons réservées à leur sexe, quoiqu'elles ne soient ni religieuses, ni oblates, ni tertiaires, et bien qu'elles ne soient soumises à aucune clôture. Nous décidons et déclarons que toutes les personnes que Nous avons énumérées pourront jouir des faveurs et privilèges accordés par la présente constitution, aussi bien à Rome qu'au dehors, quelles que soient leur résidence et leur nation.

V.—Nous accordons les mêmes facultés aux anachorètes et aux ermites, non toutefois à ceux qui sans être tenus par aucune règle de clôture vivent soit en communauté, soit solitairement sous la direction des Ordinaires, en obéissant à des lois ou à des règles fixes. Ces Lettres concernent ceux qui consacrent leur vie

à la contemplation dans une clôture continue sans être perpétuelle et dans la solitude, même s'ils sont membres de quelque ordre monastique ou régulier. Tels sont un certain nombre de Cisterciens, les Chartreux, les moines et les ermites de Saint-Romuald.

VI.—Nous étendons les mêmes faveurs aux chrétiens de l'un ou l'autre sexe qui se trouvent en captivité, au pouvoir des ennemis, et aux fidèles qui sur quelque point du monde sont incarcérés pour des motifs d'ordre civil ou d'ordre criminel. Il en sera de même quant aux hommes qui subissent la peine de l'exil ou celle de la déportation, qui se trouvent condamnés aux galères ou ailleurs aux travaux forcés, enfin pour les religieux qui sont retenus prisonniers dans leurs couvents, ou à qui les ordres de leurs supérieurs ont assigné un séjour fixé, comme lieu d'exil ou de déportation.

VII.—Nous voulons que les mêmes facultés soient pareillement accordées aux infirmes de tout sexe, de tout ordre et de toute condition, soit que déjà ils se trouvent en proie hors de Rome à quelque maladie qui au jugement du médecin les empêche de se rendre dans cette ville durant l'année du Jubilé, soit que, quoique convalescents, ils ne puissent sans un grave inconvénient entreprendre le voyage, soit enfin que la faiblesse habituelle de leur santé leur interdise complètement de se mettre en route. Nous voulons que dans cette dernière catégorie soient classés les vieillards qui auront dépassé la soixante-dixième année de leur âge.

C'est pourquoi Nous avertissons tous ces fidèles et chacun d'eux, Nous leur conseillons et Nous les supplions dans le Seigneur d'évoquer leurs péchés "dans l'amertume de leur âme", de les détester du fond du cœur, de purifier soigneusement leur conscience par le très-salutaire sacrement de pénitence et par les satisfactions convenables. Ils devront ensuite s'approcher du céleste festin avec foi, respect et amour, comme il est juste, et supplier instamment le Dieu très bon et très grand, par les mérites de son Fils unique, de la Très sainte Vierge Marie, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de tous les saints, suivant les intentions de l'Eglise et les Nôtres. Ils prieront pour la prospérité et l'extension de la sainte Eglise, pour l'extirpation des erreurs, pour la concorde des princes catholiques, pour la paix et le salut de tout le peuple chrétien. A cette fin ils substitueront dévotement à la visite des quatre basiliques de Rome d'autres œuvres de religion, de piété et de charité, soit volontaires, soit surtout prescrites—comme il est enjoint ci-dessous—par des

hommes revêtus des saints ordres et délégués en vertu de Notre autorité.

Nous voulons donc et ordonnons que Nos vénérables Frères les évêques et autres Ordinaires des lieux, en ce qui concerne les moniales, oblates, tertiaires et autres femmes ou jeunes filles mentionnées plus haut, les anachorètes, les ermites, les prisonniers, les malades, les septuagénaires, établissent et prescrivent, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de confesseurs prudents, des œuvres de religion et de piété appropriées à l'état, à la condition et à la santé de chacun ainsi qu'aux particularités du temps et du lieu. Nous voulons et décrétons que l'accomplissement de ces œuvres soit équivalent à la visite des quatre basiliques de Rome. Nous concédons la même faculté de commuer les œuvres prescrites aux prélats réguliers qui ne pourront en user, bien entendu, qu'à l'égard de leurs instituts et de toute personne soumise à leur juridiction. Quant aux personnes domiciliées à Rome, et qui se trouvent dans les mêmes cas, Nous voulons que Notre cher Fils le cardinal vicaire de la sainte Eglise romaine et ceux qui le suppléent, leur désignent, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de confesseurs prudents, des œuvres satisfaisant aux mêmes besoins.

C'est pourquoi, confiants dans la miséricorde du Dieu tout-puissant, et dans l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, selon l'ampleur de la largesse apostolique, Nous octroyons et concédons à tous ceux que Nous avons énumérés plus haut, et à chacun en particulier, pourvu qu'ils soient, vraiment pénitents, qu'ils se soient, durant la présente année du Jubilé, dûment confessés et reconfortés par la sainte communion, qu'ils prient Dieu comme il a été dit plus haut, et qu'ils accomplissent enfin toutes les autres œuvres qu'on doit leur prescrire en place de la visite des basiliques, une pleine indulgence, absolution et rémission de tous leurs péchés. Nous l'accordons même à ceux qui auront seulement commencé l'accomplissement de ces œuvres, dans le cas où une maladie d'angereuse les aura surpris. Nous l'accordons deux fois dans le cours de l'année sainte à ceux qui auront réitéré les œuvres qu'on leur aura prescrites, absolument comme s'ils avaient effectué les œuvres prescrites généralement à tous les autres fidèles.

Nous voulons qu'il soit permis aux moniales et à leurs novices, mais seulement la première fois, de se choisir, dans l'un ou l'autre clergé, des confesseurs, pourvu que ceux-ci soient dûment autorisés à entendre des moniales en confession. Nous ordonnons qu'il soit permis aux anachorètes et aux ermites mentionnés plus haut, et aussi aux oblates, tertiaires, aux femmes et aux

jeunes filles vivant d'une vie commune dans des monastères et dans de pieuses maisons, qui peut être, en temps ordinaire, n'ont pas la faculté de choisir librement leur confesseur, ainsi qu'à ceux qui sont gardés, emprisonnés, empêchés par les infirmités ou par la vieillesse, de se choisir, la première fois seulement, des confesseurs quelconques, pourvu que ce soient des prêtres dûment autorisés à entendre des personnes séculières en confession.

La même faculté sera donnée, sous les mêmes conditions, aux religieux de tout ordre, congrégation ou institut.

Nous accordons et concédons aux confesseurs ainsi choisis de pouvoir, après avoir entendu en confession les personnes susdites, les absoudre de toutes sortes de péchés, même de ceux qui sont réservés spécialement au Siège apostolique, sauf le cas d'hérésie formelle et extérieure, après leur avoir imposé une pénitence réparatrice, en y ajoutant tout ce qu'exigent les sanctions canoniques et les règles de la droite discipline. En outre, Nous accordons aux confesseurs que les moniales se seront choisis la faculté de dispenser leurs pénitentes des vœux, quels qu'ils soient, qu'elles auront pu former après leur profession solennelle et qui ne s'opposent pas à la régulière observance. De même, Nous voulons que les confesseurs mentionnés plus haut puissent commuer, même par des dispenses, tous les vœux formés par les oblates, novices, tertiaires, femmes et jeunes filles vivant en communauté, à l'exception de ceux qui sont réservés au Saint-Siège, et, la commutation une fois prononcée, délier de l'observance des vœux mêmes qui ont été jurés.

Nous exhortons Nos vénérables frères les évêques et autres Ordinaires des lieux à vouloir bien, à l'exemple de notre bénignité apostolique, ne pas refuser, aux confesseurs qui seront choisis selon les présentes instructions, la faculté d'absoudre dans les cas qui ont été réservés aux Ordinaires eux-mêmes.

Nous voulons enfin que les transcriptions ou exemplaires de ces présentes lettres, même imprimés, signés de la main de quelqu'un de Nos notaires publics et munis du sceau d'un personnage constitué en dignité dans l'ordre sacré, fassent foi auprès de tous les fidèles comme ferait foi le présent original, s'il leur était présenté ou montré. Nous décrétons que les décisions et les ordres contenus dans ces Lettres sont et seront définitifs, valables, fixes dans toutes leurs parties, nonobstant toutes choses contraires.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre cette page de Notre déclaration, en tout ce qu'elle contient d'exhortation, de concession, de dérogation, de décrets et de manifestations de Notre volonté, et que nul n'ait la témérité d'aller à l'encontre de

celle-ci. Si quelqu'un ose y attenter, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, de Notre Pontificat la vingt-deuxième.

C. Card. ALOISI MASELLA *Pro-Dat.*

A. CARDINAL MACCHI,

Visa.

De Curia I. DE AQUILA,

*e Vicecomitibus.*

LOCO † PLUMBI.

*Reg. in Secret. Brevium,*

I. CUGNONIUS.

## Mgr Freppel professeur à la Sorbonne

Ne pouvant donner ici en son entier le discours prononcé récemment à Angers par Mgr Touchet et dont nous avons déjà parlé, nous en extrayons ces quelques pages relatives au cours professé à la Sorbonne par Mgr Freppel et qui donnent, avec une idée de la manière de l'orateur, une belle appréciation de l'œuvre de Mgr Freppel professeur.

Mgr l'évêque d'Angers, lorsque, il y a six semaines environ, il vous plut de me rappeler l'invitation qui m'avait été adressée par votre prédécesseur de prendre la parole en cette solennité, je me permis de vous répondre par quelques objections que votre inaltérable bienveillance s'efforça de résoudre.

Assurément, à considérer la mémoire que nous célébrons, j'avais raison de vouloir me taire: elle eût été mieux louée par beaucoup d'autres, et spécialement, comme j'avais osé le proposer, par les deux illustres cardinaux, dont le premier, devenu l'honneur de l'Eglise d'Autun, fut le collègue de Mgr Freppel, tandis que le second, après avoir gouverné ce diocèse et celui de Tou-

louse, est allé prendre une place digne de lui dans les Conseils du pape Léon XIII.

Toutefois je confesserai volontiers qu'en détournant de moi une tâche lourde je me privais d'une jouissance. Je viens de lire ou de relire, en effet, les quarante-deux volumes publiés par Mgr Freppel. Eh bien ! je l'atteste, je connais peu d'effort scientifique et oratoire qui puisse rivaliser avec cette œuvre presque colossale.

Les leçons de Sorbonne en sont la plus parfaite.

Le catholique, le prêtre, l'évêque éprouvent au milieu de ces solides constructions la dilatation d'âme dont ils jouissent sous les nefs des vieilles cathédrales.

L'air de nos cathédrales est imprégné de la foi robuste et saine des âges passés. Chaque pierre y chante leur amour patient et humble du Christ. Ces murailles, qui ont résisté à tout : vents de l'orage, dents des temps, marteau des révolutions, crient à nos lâchetés et à nos lassitudes les invincibles espoirs.

De l'édifice élevé par Mgr Freppel, il s'échappe le même parfum et le même cantique.

Chose curieuse et qui s'entend néanmoins, il a commencé ses architectures par le dôme, par le couronnement, par Bossuet.

Bossuet est bien, en effet, le couronnement de l'éloquence sacrée. Aucun homme qui l'ait exprimée aussi large ; aucun qui l'ait portée aussi haut. Lyrique comme Isaïe, sonore comme Tertullien, superbe comme Chrysostôme, attendri comme Bernard, profond comme Thomas d'Aquin, il écrit sur l'airain et immortalise ce qu'il touche. Condé vivra pour avoir été chanté par lui, alors que l'humanité ne saura même plus ce que furent les victoires de Rocroy et de Lens. Cromwell, hypocrite raffiné, ne passera pas. Henriette, qui s'épanouissait comme la fleur des champs et fut cueillie comme elle, charmera éternellement. Quand il ébraule, il détruit : l'œuvre de Luther a doctrinalement fini le jour où il publia ses *Variations*. Il est le bon sens ; il est la vertu ; il est lui !

Mgr Freppel s'éprend du grand homme et le met à sa place : Tout au haut ! Mais ce dôme eût-il été projeté à pareille élévation s'il n'eût été appuyé par des pièces de soutènement desquelles il émerge et qui le présagent ? Autour de lui donc, le maître ouvrier groupe en des étagements exacts ses précurseurs : François de Sales, Duperron, Olier, Bérulle, Vincent de Paul.

Puis, voyant que ce centre est solide et tient debout par soi, il se met à traiter les autres parties de sa construction. Il dessine en pensée l'abside, le sanctuaire, le chœur, le transept, la nef. Voici l'abside ! C'est la partie mystérieuse entre toutes. C'est la

pa  
mi  
san  
cel  
pl  
Pol  
le p  
cho  
les a  
tull

l'ava  
don  
tent

l'end  
mens

Capp  
repré  
chant

I  
pape  
hellé  
Ans e  
Flore  
de Bo  
un seu  
avec t

A  
moins  
sonne  
d'un  
dant, c  
l'on s'a

Et  
Ma  
libres,  
Pa  
beau li  
Ell  
s'encha  
parce q  
près to

partie lointaine. Ce sont les Pères apostoliques, épistoliers et missionnaires, Barnabé, Clément Romain, le Pasteur. Voici le sanctuaire! Saint des saints, où les martyrs mêlent leur sang à celui de l'Agneau. Ce sont les grands témoins, témoins de la plume qui furent aussi témoins de l'arène: Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne, Quadrat d'Athènes, Denys de Paris, Justin le philosophe, Irénée de Lyon, Cyprien de Carthage. Voici le chœur! Il est déjà plus clair, dirons-nous, moins divin? Ce sont les apologistes qui n'ont donné que les sueurs de leur génie: Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène.

L'œuvre s'arrête là... au transept. Quel dommage! S'il ne l'avait interrompue pour se donner à vous, Messieurs, et si de ce don vous ne lui aviez conservé une si belle gratitude, je serais tenté de me plaindre.

Le transept, c'était, d'après les méthodes du moyen-âge, l'endroit des lumières d'or et des rayons d'azur tombant des immenses roses, l'endroit du génie plus libre et plus ardent.

A son transept, Mgr Freppel eût évoqué Athanase, les grands Cappadociens, Chrysostôme, Ambroise, Jérôme, Augustin. Vous représentez-vous quel eût été le renouveau de sa flamme en touchant l'incomparable IV<sup>e</sup> siècle.

Puis il fut passé à sa nef. Il y eût rencontré les docteurs-papes, les mystiques du moyen âge, les grands scolastiques, les hellénistes de la Renaissance, les prédicateurs de la guerre de Cent Ans et des guerres de religion, les Pères des Conciles de Bâle, de Florence, de Trente, les contemporains, et enfin les successeurs de Bossuet. Je vois bien où il les aurait tous placés, sauf un seul! un seul qu'il a beaucoup aimé, un seul dont il gardait ses lettres avec une piété presque filiale: Lacordaire!

Au surplus, peut-être l'eût-il mis au sommet de son portail, moins haut que Bossuet, sur un tel piédestal cependant que personne n'eût pu le méconnaître, drapé dans sa robe blanche, et, d'un geste passionné, invitant le siècle qui passe sceptique, grondant, endolori, à reprendre le chemin du temple où l'on croit, où l'on s'apaise, où l'on se guérit.

Et l'œuvre eût été parachevée et elle eût été très belle!

Mais non, elle est incomplète. Messieurs de nos Universités libres, qui de vous la reprendra?

Parlons sans figures. Les leçons de Mgr Freppel sont le plus beau livre doctrinal de notre époque.

Elles ne forment pas un enseignement lié, dont les parties s'enchaînent comme des traités déduits les uns des autres. Mais, parce que, dans les trois premiers siècles et le dix-septième, à peu près toutes les questions de théologie, par le fait des hérésiarques,

et même de philosophie, par le fait des gnostiques et néoplatoniciens, ont été soulevées, Mgr Freppel les a résolues à peu près toutes.

Le procédé du maître dans ses discussions est inflexible. Il pose avec soin l'auteur dont il traite dans son centre. Il s'est informé de ses idées, de ses mœurs, de ses préjugés. Il l'a regardé au visage et à l'âme, et il raconte sans peur ni réticence ce qu'il a vu. Tout lui a servi pour son enquête : lettres profanes, épigraphie, écrivains religieux. L'authenticité de l'ouvrage en cause a-t-elle été contestée ? Il discute le pour, le contre avec une critique très aiguë, quoique penchant toujours légèrement vers l'opinion traditionnelle. Repousse-t-il le document ? Il donne ses raisons. L'admet-il ? il en extrait toute l'énergie démonstrative sans rien diminuer, sans rien exagérer. Ayant pris possession d'une vérité dans l'analyse du texte, il se retourne contre les fausses doctrines qui l'ont niée ; il les suit à travers l'histoire de l'Eglise ; il excelle à les reconnaître toujours semblables à elles-mêmes sous un masque de formules nouvelles ; il leur arrache brusquement leurs faux visages, et les montre impitoyablement portant au front ces deux tares de n'être pas originales et d'avoir été déjà confondues.

Alors sa verve s'échauffe, quelquefois un peu massive, mais n'en frappant que mieux. Luther ne lui apparaît plus que comme un simple gnostique : Hegel, Schelling, tous les beaux génies de l'outre-Rhin embrumé, ont plagié Basilide et Valentin : Baur, Strauss sont des copies malfaisantes de Marcion, le panthéisme réédite Hermogène, l'Etat contemporain, quand il affirme sa toute-puissance et se défie, renouvelle l'absurde rêve de Néron et de Dèce. Pour ramener l'Etat antique à la saine appréciation de soi, il fallut du sang de chrétien ; s'il en fallait, pour ramener l'Etat moderne au même point, on en trouverait encore.

Non, non, rien ne peut rien contre l'Eglise, ni la hache qui tue, ni l'erreur qui ment, ni le scepticisme qui raille. L'Eglise a tout vu, tout supporté, tout vaincu. Vous qui vous vantez de préparer sa fin, vous ne durerez pas. Elle vous ensevelira en des tombes, où votre corruption accroîtra la corruption de vos pères. Passez, éphémères, passez ! et saluez l'immortelle !

Ah ! vous que j'aime de toute mon âme, précisément parce que vous êtes la jeunesse, c'est-à-dire demain, et l'aube qui se lève, tandis que nous sommes, nous, presque hier, presque le jour qui a fini, lévites, jeunes prêtres de notre Eglise de France, lisez donc ces livres. Ils ne sont point parfaits, sans doute. Vous y remarquerez des redites, oui ; le docteur s'étend trop, quand il décrit le milieu des personnages, oui, oui. Eh ! montrez-moi l'œuvre par-

faite, que celle de Dieu ? mais les taches avouées, les nobles pages que celles-là, pensées, écrites, pleines, exhalant je ne sais quel air salin qui vivifie et rafraîchit. Bien françaises enfin, car les pères intellectuels de l'abbé Freppel, ce ne sont pas les Allemands, quoiqu'on en ait dit, non, ce sont nos grands Bénédictins, Dom Cellier surtout.

Lisez ces pages : lisez-les. Elles vous dégoûteront de ces écritures exsangues et mal nées, desquelles on ne sait ce qu'il convient de déplorer le plus, du cerveau qui les conçut ou de la plume qui les rédigea.

---

## VIOLETTES FRANÇAISES DANS L'EMPIRE DES FLEURS.

---

(Suite et fin)

« Beaucoup de jeunes filles au-dessous de vingt ans ont passé de longs mois dans l'asile, puis sont rentrées, sur leur demande propre, auprès de leurs parents, de leur tuteur ou de leur maître, et cela sans avoir adopté aucune forme de religion. C'est une erreur de croire que l'objet principal de l'établissement est de faire de bonnes catholiques de toutes les pensionnaires. Il n'en est pas ainsi. Les Sœurs donnent leur vie pour sauver celle des déshéritées et des abandonnées. Elles visent à éclairer leur esprit, à purifier leur cœur par l'éducation et une instruction soignée basées sur le code de morale, de façon à leur faire aimer de toutes leurs forces le travail qui sanctifie et à leur en donner un goût tel qu'elles acceptent de faire tout ce qu'elles peuvent de leurs mains, et rougissent à la seule idée de l'infamie et de la honte qui auraient pu être leur lot. Ainsi ces jeunes filles arrivent à prendre un véritable plaisir à leur travail, car elles savent qu'ainsi elles deviennent des membres utiles de la société et contribuent à sauver et relever des centaines de leurs sœurs moins heureuses. Quand elles sont complètement élevées et bien éduquées, on leur trouve un mari parmi leurs compatriotes à Hong-Kong ou sur le continent chinois. Elles fondent alors une famille parmi leurs compatriotes. L'influence et l'exemple de ces femmes parmi leurs sœurs moins civilisées et sans éducation ne peut manquer de faire beaucoup pour le perfectionnement et l'éducation des masses ignoran-

tes qui peuplent la Chine. Ce n'est, direz-vous, qu'une goutte dans l'Océan, c'est bien cela en vérité, mais cela n'empêche que la bonne graine a été semée et qu'elle ne manquera pas de produire des fruits en temps voulu. Ainsi que le dit le poète Wordsworth dans la *Vraie Femme* (True Woman).

A being breathing thoughtful breath,  
 A traveller betwixt life and death ;  
 The reason firm, the temperate will,  
 Endurance, foresight, strength and skill ;  
 A perfect woman nobly planned,  
 To warn, to comfort, and command ;  
 And yet a spirit still, and bright  
 With something of an angel's light.

“ Mais les Sœurs ne s'occupent pas uniquement des enfants. Il y a dans l'asile un local spécialement affecté aux femmes âgées. Voici comment il fut créé.

“ En 1894, une terrible épidémie de peste noire s'abattit sur Hong-Kong, où elle fit de nombreuses victimes parmi les classes pauvres. Un nombre considérable de vieilles femmes chinoises se trouvèrent par suite abandonnées sans secours dans les rues de la colonie. Leurs maris âgés, leurs fils ou filles qui les nourrissaient par leurs pénibles travaux avaient succombé à l'épouvantable maladie, et sur une famille qui avait souvent compté une dizaine de membres, il ne restait plus personne pour prendre soin de la mère âgée ou de l'aïeule. Le nombre de ces malheureuses créatures mourant de faim augmentait chaque jour. Ce triste état de choses arriva à la connaissance des Sœurs françaises, qui, en vraies Sœurs de Charité, s'empressèrent d'ouvrir leur maison à un grand nombre de ces pauvres vieilles femmes sans feu ni lieu. On les logea, comme elles le sont encore aujourd'hui, dans une quantité de chambres qui, ayant vue sur le port, étaient par suite bien aérées. On leur servit une nourriture aussi saine qu'abondante. En retour elles se chargèrent de quelques menus travaux compatibles avec leurs forces. Les unes filèrent et tissèrent avec les instruments primitifs dont elles avaient l'habitude de se servir chez elles ; les autres fabriquèrent avec du chauvre un fil grossier ou bien s'employèrent à la couture et au ravaudage. Depuis quatre ans, plus de cent de ces malheureuses ont trouvé à vivre dans l'asile, et actuellement trente-six habitent l'aile nouvellement construite dans ce couvent modèle. Aucune n'est forcée de travailler ; ce qu'elles font est une tâche volontairement acceptée comme occupation et *pour passer le temps* entre les repas. Comme les enfants, elles ont la liberté de

causer tant qu'il leur plaît, et elles bavardent, paraît-il, sans cesse, du matin au soir.

“ La population chinoise de Hong-Kong semble porter un intérêt tout particulier à l'œuvre des Sœurs. Elle se rend compte qu'elle est aussi louable que méritante et charitable. Une bonne partie de la popularité dont jouit l'asile de la Sainte-Enfance tient évidemment à la sage mesure qui permet aux mères de visiter la maison et d'y voir et soigner pendant la journée les enfants qu'elles ont le plus souvent apportés mourants. Souvent même on les autorise à passer la nuit à l'établissement dans des chambres très proprement meublées. On assure même que la confiance de quelques Chinois est telle dans les bons soins des Sœurs, qu'il arrive quelquefois que des femmes en position aisée passent plusieurs jours au couvent pour y aider à prendre soin de leurs enfants qu'elles remènent chez elles quand ils sont convalescents ou totalement guéris. Ceci est la meilleure preuve qu'on a grand tort de s'imaginer, comme on l'a dit trop souvent, qu'un enfant entré dans l'asile est perdu pour le monde parce qu'il n'en peut plus jamais sortir. Bien au contraire, on peut toujours les voir, les reprendre et les soigner chez soi quand on en a fait la demande d'une façon régulière.

“ La Sœur Louise affirme qu'il n'y a jamais eu d'épidémie parmi les pensionnaires. Même en 1894, alors que la peste bubonique faisait d'abondantes victimes tout autour, il n'y eut pas un seul enfant d'atteint par la terrible maladie. Il est plus que probable que la propreté parfaite, l'abondance d'air et de lumière et une nourriture très saine ont eu beaucoup à faire avec cette complète immunité de maladies contagieuses. C'est là la meilleure récompense pour la Révérende Mère Supérieure et pour ses Sœurs dont la vie tout entière est donnée pour le salut et le bonheur de ces malheureux sans asile, sans ressources et sans espoir.

“ La Révérende Mère Félicie est à la tête de l'établissement depuis dix ans. Sœur Louise, sa première assistante, y travaille depuis onze années.” Les Sœurs appartiennent toutes à la Congrégation de Saint-Paul de Chartres, où se trouve la maison-mère. C'est le même ordre qui fournit les Sœurs chargées de l'hôpital de Saïgon, où nous avons eu l'occasion de les visiter plusieurs fois ainsi qu'à Hong-Kong. Quelques-unes d'entre elles sont revenues en France et retournées en Chine avec nous sur les paquebots des Messageries Maritimes. Ayant été ainsi mis à même de les voir à l'œuvre, tant dans leurs établissements qu'au milieu des passagers de toute nationalité et de toutes croyances, nous pouvons dire de quel respect nous les avons trouvées entourées partout, toujours et de la part de tous.

Il ne serait pas juste de terminer cette revue des œuvres des Sœurs de Saint-Paul de Chartres à Hong-Kong sans parler un peu du bien que font en Chire les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont nous avons eu l'occasion de visiter souvent les crèches, les orphelinats, dispensaires, hôpitaux et hospices de Pékin, Tientsin, Shanghai et Ning-Po. Un certain nombre d'entre elles payèrent par le martyre, en 1870, à Tientsin, leur dévouement aux pauvres enfants abandonnés. A Shanghai, la municipalité anglo-américaine, plus intelligente et plus humanitaire que les membres du conseil municipal de Paris, leur a confié, depuis l'origine, le soin des malades dans l'hospice général soutenu par les contributions volontaires des membres de la colonie étrangère. Nombre de nos compatriotes ont retrouvé la santé grâce aux excellents traitements des Sœurs grises, qui ont su conquérir le respect et l'affection de tous, étrangers et Chinois. Ces derniers sont soignés gratuitement dans un hôpital spécial situé, comme l'hôpital général, sur la concession américaine.

Pour rendre à chacun selon ses œuvres, il faut aussi mentionner les établissements créés dans cette même ville de Shanghai et dans ses environs par un autre Ordre de religieuses françaises, les Dames Auxiliatrices des Ames du Purgatoire, dont la maison-mère se trouve à Paris, rue de la Barouillère. Elles possèdent dans la concession française un vaste établissement d'instruction qui, comme nos grands couvents du Sacré-Cœur ou des Oiseaux, comprend des classes payantes pour les élèves étrangères ou chinoises et des classes gratuites pour les pauvres de toute nationalité. Les Chinoises sont, dans tous les cas, complètement séparées des étrangères, et, afin de respecter les préjugés de caste, les élèves payantes sont séparées des élèves admises à titre gratuit dans les diverses sections.

L'éducation donnée par les religieuses est de tout premier ordre et les résidents étrangers de Shanghai ne se voient plus, comme autrefois, obligés d'envoyer leurs filles en pension en Europe ou en Amérique, ce qui est d'un immense avantage pour les familles par ce temps de baisse de la valeur de l'argent qui rend extrêmement dispendieux les voyages de retour au pays natal.

Nous avons assisté à quelques-unes des distributions de prix toujours présidées par le consul, et nous avons pu constater que les élèves de l'institution des Dames Auxiliatrices de Shanghai peuvent rivaliser avec celles de nos meilleurs couvents parisiens, voire même pour les langues étrangères et les arts d'agrément. Aussi le couvent français soutient-il admirablement la concurrence qu'essaient de lui faire les écoles protestantes de l'endroit. Profondément respectueuses de la liberté de conscience de leurs

élè  
fici  
sa  
jeu  
ou  
ont  
pu  
fair  
nes.  
com  
l'un  
que,  
auq  
sait,  
méla  
n'est  
nois  
çais

Auxi  
aux  
déri  
cript  
Kong  
des S  
Saint  
gères,  
par de

Il  
istent  
des so  
réussi,  
rendre  
tour a  
qu'ils  
ment r  
lonnes  
Il raco  
"Le mi  
soixant  
munau  
coup de  
naire q  
dans l-

élèves, les Dames Auxiliatrices ont su cependant résoudre le difficile problème d'élever ensemble, sans froisser leurs croyances et sans tenter auprès d'elles la moindre propagande indiscrète, des jeunes filles représentant presque toutes les religions de la terre ou n'appartenant même à aucune confession déterminée. Elles ont résolu un problème peut-être plus difficile en raison de la puissance des préjugés de caste en Extrême-Orient : c'est celui de faire vivre ensemble des enfants de sang mêlé avec des Européennes. C'est ainsi que nous avons pu voir chez elles des *eurasiennes*, comme on appelle les jeunes filles nées de parents appartenant, l'un à la race européenne ou américaine, et l'autre à la race asiatique, indienne, tagale, annamite ou chinoise. C'est un résultat auquel les protestants n'ont pu encore arriver, il me semble. On sait, en effet, que la morgue britanno-américaine n'admet pas le mélange avec des races qu'elle considère comme inférieures. Ce n'est que dans nos églises catholiques que l'on peut voir un Chinois ou un nègre s'agenouiller à la table sainte à côté d'un Français ou de tout autre représentant des nations de race blanche.

A Si-Ka-Wey, à huit kilomètres de Shanghai, les Dames Auxiliatrices possèdent encore un vaste établissement consacré aux œuvres de la Sainte-Enfance. Il ressemble de si près à celui décrit à Hong-Kong, que nous jugeons inutile d'en faire la description ; ces œuvres sont les mêmes, qu'elles se trouvent à Hong-Kong, à Pékin, Tientsin ou Ningpo, qu'elles soient dans les mains des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, dans celles des Sœurs de Saint Vincent de Paul ou même dirigées par des religieuses étrangères, comme les Canossiennes italiennes, à Han-Kéou, ou même par des Sœurs chinoises, plus loin dans l'intérieur.

Il y a cependant à Si-Ka-Wey quelques institutions qui n'existent pas à Hong-Kong : signalons tout particulièrement l'école des sourds-muets, récemment créée. Les bonnes Sœurs ont déjà réussi, grâce à la méthode phonimimique d'Augustin Grosselin, à rendre la parole à quatorze de ces déshérités qui débitent tour à tour au visiteur une formule de politesse de cette voix blanche qu'ils n'entendent pas eux-mêmes, ainsi que le faisait dernièrement remarquer un voyageur français, M. Racquez, dans les colonnes de l'*Echo de Chine*, publié à Shanghai, le 31 août dernier. Il raconte aussi comment se peuple l'asile des vieilles femmes. "Le minimum d'âge est de soixante ans, mais la plupart ont de soixante-dix à quatre-vingt-dix ans. Dimanche dernier, la communauté était réveillée à dix heures du soir par un formidable coup de sonnette. Des bateliers amenaient une vénérable octogénaire qui s'était fait conduire en barque. On déposa son bagage dans le corridor, et, le lendemain matin, grand fut l'ahurissement

des bonnes Sœurs en trouvant sous le porche un énorme cercueil. La brave femme avait apporté tout ce qui lui était nécessaire pour le présent et pour l'avenir. Il y a en ce moment quarante-trois, toutes chrétiennes." Dans l'asile situé au faubourg de Tong-Ka-Dou, hors la ville chinoise de Shanghai, on ne reçoit que des vieillards païens.

Depuis quelques années, les filatures de soie à la mécanique montées à Shanghai et environs par les étrangers emploient un nombre considérable de femmes chinoises. Comme ces ouvrières sont bien payées, il y a chez elles une tendance au dévergondage. Les Dames Auxiliatrices ont fondé à Si-Ka-Wey, à leur intention, des ateliers pour divers travaux. Là, femmes et filles trouvent à s'occuper d'une façon rémunératrice, loin des dangers des usines. Les mères peuvent mettre leurs bébés à la crèche pendant les heures où elles sont occupées à l'ouvrage. Quoique de création récente, ces ateliers, surveillés par les religieuses, comptent déjà cent cinquante ouvrières.

L'état de la mission du Kiang-Nan, confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus et publié chaque année par leurs soins, donne pour l'année finissant au 1er juillet 1899 les statistiques suivantes en ce qui concerne les œuvres spéciales des Dames Auxiliatrices :

A l'Asile de la Sainte-Mère (Seng-Mou-Yeu), à Si-Ka-Wey, on compte une population totale de 632 personnes. Il y a là : 1o un noviciat de religieuses Auxiliatrices qui compte 4 novices ; 2o un noviciat de la Présentation, Congrégation chinoise avec 36 novices ; 3o un catéchuménat pour femmes où se trouvent 29 catéchumènes ; 4o un pensionnat pour jeunes filles chinoises, avec 134 internes ; 5o une école de médecine, où l'on donne à 12 vierges baptiseuses les notions élémentaires de l'hygiène et de la médecine des jeunes enfants. Ces baptiseuses, pouvant pénétrer plus facilement que les Sœurs, qui gardent toujours le costume européen, dans les maisons chinoises, rendent les plus grands services à la religion et à l'humanité. On sait, en effet, que, comme dans l'Inde, les hommes, même médecins, ne pouvant pénétrer dans les appartements des femmes, celles-ci sont, ainsi que les jeunes garçons, complètement abandonnées en cas de maladie. Soit dit en passant, il y aurait là une œuvre féconde à créer en imitant en Chine ce qui a été fait par Lady Dufferin pendant la vice-royauté de son mari à Calcutta. Il faudrait créer des femmes-docteurs pouvant soigner toutes les maladies. L'école des vierges chinoises créée par les Auxiliatrices devrait être étendue et complétée sur le modèle des écoles de médecine des Indes anglaises. Mais il faudrait pour cela le concours actif du gouvernement français, et

il e  
flu  
qu  
me  
Mo  
l'éc  
de  
déj  
gra  
Le  
niè  
com  
pén  
pou  
un d  
méd  
seco  
nes e  
tuite  
ne so  
elle r  
religi  
rue d  
sont  
quand  
derni  
europ  
ont ét  
" Ce  
Paul r  
Pékin,  
chiffre  
dans le  
mission  
Et  
Paul o  
" Ec  
" Or  
Ils  
4 à 5000

(1) A

il est malheureusement peu porté à développer ainsi notre influence en Chine. Les créations d'humanité lui importent moins que celles où il compte trouver des intérêts politiques ou simplement financiers. Fermons la parenthèse et revenons au *Seng-Mou-Yeu*. On y trouve encore, comme nous l'avons déjà dit : 60 l'école des sourds-muets, avec 14 élèves ; 70 un grand orphelinat de filles, avec 217 orphelines ; 80 l'asile des vieilles femmes, 34, déjà cité, et 90 six ouvriers. Enfin, un dispensaire distribue gratuitement des médicaments à tous les malheureux du pays. Le nombre des consultations a été de 9490 pendant l'année dernière.

Sur la concession française, l'établissement des Auxiliatrices comprend : 1<sup>o</sup> l'institution Saint-Joseph, pour les jeunes filles européennes de Shanghai (258 élèves) ; 2<sup>o</sup> l'école dite de la Providence, pour orphelines européennes et eurasiennes (122 orphelines) ; 3<sup>o</sup> un dispensaire, qui a donné 12748 consultations gratuites et remèdes. Sur la concession américaine, à Hong-Keu, elles ont un second externat, dit de la Sainte-Famille, avec 206 Européennes et 102 Chinoises et un dispensaire, 3694 consultations gratuites.

Pour diriger tous ces établissements, les Dames-Auxiliatrices ne sont en tout que 81, dont 31 indigènes. Aussi la besogne est-elle rude, et il faut, chaque année, envoyer de Paris de nouvelles religieuses et novices à Shanghai. Nos bonnes Sœurs grises de la rue du Bac, qui dirigent, dans cette ville, l'hôpital général, ne sont qu'au nombre de 25. On jugera de l'immensité de leur tâche quand on apprendra que, pendant l'année terminée au 1<sup>er</sup> juillet dernier, elles n'ont pas soigné moins de 1011 malades à l'hôpital européen et, à l'hôpital chinois, 1535, dont 283 sont morts et 277 ont été, grâce à elles, baptisés *in articulo mortis*.

Comme nous l'avons déjà dit, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ne se trouvent pas seulement à Shanghai, mais encore à Pékin, à Tientsin, à Ning-Po, à Kieou-Kiang, etc. Voici quelques chiffres les concernant pris dans les *Missiones Catholicae* (1) et dans les statistiques des œuvres générales où s'alimentent nos missions catholiques :

Etablissements tenus par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ou organisés sous leur direction, 49, ainsi décomposés :

Ecoles, orphelinats, asiles, ouvriers, 30 ;

Orphelinats et asiles de vieillards, 19.

Ils sont peuplés par 3566 enfants dits de la Sainte-Enfance, par 4 à 5000 jeunes filles, écolières ou ouvrières. Les chiffres manquent

(1) Annuaire publié annuellement à Rome par les soins de la Propagande.

pour les malades et les vieillards. Pour veiller sur tout ce monde, il n'y a que 102 Sœurs européennes et 141 Sœurs indigènes. Les Sœurs de la Providence de Portrieux ont quatre résidences en Mandchourie avec écoles et dispensaires. Les Franciscaines Missionnaires de Marie (maison mère à Saint-Briec) ont aussi des écoles et hôpitaux en Chine à Tchéfou, Itchang et Tong-ning-fang.

Nos missionnaires sont loin de posséder les secours que la riche Angleterre distribue aux siens par dizaines de millions. Mais nous pouvons, par contre, affirmer que les nôtres savent, comme nos religieuses de tous Ordres, travailler avec des ressources qui ne suffiraient jamais à un révérend pasteur d'une des innombrables sectes que le calvinisme et le luthéranisme envoient à la conquête politique et commerciale de la Chine. Quelle différence entre le somptueux logis de ces apôtres de la domination britannique et les misérables cases qui servent trop souvent d'abri à nos missionnaires ! Quelques centaines de francs leur suffisent par an pour vivre à la mode chinoise. Au Tcheli, dans les missions des Pères Jésuites, l'entretien d'un séminariste ou d'un élève catéchiste pour l'instruction, le vêtement, la nourriture, etc., ne dépasse pas 200 francs. Le salaire annuel d'un catéchiste, maître d'école ou pharmacien, représente la même somme. Une maîtresse d'école indigène vit avec 120 francs par an. Une petite chapelle coûte seulement 1000 francs et une modeste église 4000 francs.

Il y aurait lieu de mentionner aussi certaine Congrégation de femmes françaises fondée, il n'y a encore que peu d'années, à Paris et qui envoie en Chine des religieuses chargées spécialement d'aider nos missionnaires dans l'œuvre si délicate d'instruire les catéchumènes. Ces dames Catéchistes de Marie-Immaculée sont peu connues, mais elles rendent déjà d'importants services à nos missionnaires et, comme leurs Sœurs des grands Ordres, elles ajoutent un fleuron de plus à la couronne de la France. D'autres femmes françaises, violettes plus modestes encore que celles que nous venons de citer, puisqu'elles sont perpétuellement enfermées dans les murs d'un couvent, se sont établies aussi à Si-Ka-Wey : ce sont les Carmélites. Un pieux évêque de la mission du Kiang-Nan, Mgr Languillat, les a amenées en Chine dans l'espoir qu'elles pourraient y prier plus efficacement encore qu'en France pour la conversion des païens. Puis la femme chinoise menant une existence pour ainsi dire claustrale, on pouvait espérer, ce qui d'ailleurs s'est vérifié, qu'un certain nombre feraient d'excellentes religieuses Carmélites.

Religieuses de tous Ordres, humbles violettes françaises bleues ou blanches, toutes représentent noblement, là-bas, le pavillon aux trois couleurs françaises ; toutes savent faire aimer leurs œuvres et le nom français, synonyme, là-bas, de catholique. Elles sont nos meilleurs diplomates comme nos meilleurs missionnaires, et il est curieux de remarquer que nos plus farouches politiciens, nos plus enragés sectaires ne peuvent, une fois rendus là-bas, que rendre hommage à leur courage, à leur foi, à leur dévouement. Aussi, qu'ils s'appellent Paul Bert ou Constans, Doumer ou Pichon, qu'ils aient appartenu, à Paris, au parti le plus avancé et aux loges maçonniques elles-mêmes, une fois à Saïgon, à Haïphong, à Pékin, sinon à Constantinople, ils sont les plus fermes soutiens de nos missionnaires et surtout de nos saintes et admirables religieuses, qu'ils font décorer, au besoin, de la croix de la Légion d'honneur. N'y a-t-il pas là un effet remarquable des voyages sur l'esprit de l'homme et une précieuse indication à recueillir au moment où les pouvoirs publics se liguent pour faire une guerre acharnée aux Congrégations ? Ne pourrions-nous pas nous entendre tous pour payer un voyage d'études aux plus enragés de nos sénateurs, députés ou simples conseillers municipaux ? Ils en reviendraient sans doute calmés, éclairés, plus sensés, et surtout plus Français. C'est la grâce que je leur souhaite, pourrions-nous dire en terminant cet article, auquel plus d'un trouvera sans doute le ton et la saveur d'un sermon, ce qui ne saurait nous déplaire, trop heureux si nous avons pu convaincre nos adversaires politiques ou religieux du bien que font là-bas les Congrégations de femmes, sans parler de celui qu'elles font en France et surtout à Paris, car il est connu de tous.

*Revue du Monde catholique.*

A. A. FAUVEL,

Ancien officier des douanes chinoises.

# Le mouvement catholique

---

## AU CANADA

---

M. Greenway est battu au Manitoba. Nous nous en réjouissons. Malheureusement les trois comtés français ont élu ses partisans. Les Canadiens-français catholiques ont ainsi bien fait ce qui dépendait d'eux pour faire croire au dehors qu'ils sont contents de la situation que Greenway leur a faite. Nous ne nous expliquons pas cet aveuglement.

---

Il est question d'établir à Montréal un Bureau central de charité, une institution dans laquelle, d'après ce que nous pouvons voir, toutes les religions seraient représentées. L'article 3 de la constitution élaborée par les fondateurs dit que les visiteurs devront s'abstenir de faire du prosélytisme religieux auprès des pauvres que la société assistera. C'est donc la neutralité qui envahirait un nouveau domaine et menacerait de le seculariser. Ce projet ne nous dit rien de bon.

Mgr de Montréal, consulté à ce sujet, a refusé de se commettre autrement que pour permettre aux œuvres catholiques de charité de fournir au Bureau, autant que la prudence et la discrétion le leur permettraient, les renseignements qui pourraient lui être utiles. Il s'est exprimé dans ce sens dans une lettre au comité chargé de voir à cette création.

Nous ne savons pas ce qui en est des détails de cette organisation, mais celle-ci nous paraît reposer sur un esprit et des tendances qu'il n'appartient pas à des catholiques d'encourager et de favoriser. Gardons donc la physionomie propre de nos œuvres de charité, physionomie qui répond à une conception aussi haute que celle de l'union de l'âme et du corps, et faisons en sorte d'éviter une promiscuité qui, d'après l'enseignement de Léon XIII, est toujours dangereuse.

---

Sa Grandeur Mgr Grandin, évêque de Prince Albert, célébrera, le 30 du courant, le 40ème anniversaire de sa consécration épiscopale. C'est le doyen de l'épiscopat canadien. Il a été nommé par Pie IX, le 11 décembre 1857, à l'âge de 28 ans. Le R. P. Grandin était alors éloigné dans le nord, et les communications étaient si difficiles qu'il n'apprit sa nomination que longtemps plus tard. Près de deux ans s'écoulèrent avant qu'il pût se rendre en France, sa patrie, et y être sacré, des mains de Mgr Mazenod. Nos respectueuses félicitations à l'éminent prélat.

---

La célébration du 25ième anniversaire de l'arrivée au Manitoba des RR. SS. de Jésus-Marie, a été retardée jusqu'au 14 décembre. Les maisons d'éducation dirigées par la congrégation préparent de belles fêtes, manifestations religieuses, séances publiques, etc. Les Révérendes Sœurs de l'Académie Ste Marie donneront à cette occasion un grand banquet aux anciennes élèves.

---

## AUX ÉTATS-UNIS

---

On mande de Burlington, Vt., en date du 5 décembre, que depuis la mort du regretté Mgr DeGoesbriand, ses amis et tous ceux qui le connaissaient en général se sont perdus en conjectures sur la fortune qu'il avait dû laisser. On s'accordait généralement à le considérer comme très riche, et c'était l'opinion de plusieurs que ses amis ne seraient pas oubliés dans son testament.

La surprise, le désappointement ont donc été immenses, dimanche dernier, lorsque M. l'abbé Cloarec, curé de l'église St-Joseph, a annoncé que Mgr de Goesbriand ne laissait que \$2.12 et rien de plus. Il est vrai que le défunt avait joui d'une grande fortune; mais son désir avait toujours été de mourir pauvre.

On s'explique maintenant la provenance de l'argent qu'il trouvait pour faire construire certaines institutions du diocèse. C'est lui-même, de sa poche, qui a payé l'érection du Providence Orphan's Asylum, le plus riche hospice du Vermont. On sait à présent aussi qu'il a contribué pour sa large part au maintien

des écoles catholiques de l'Etat, et qu'il a abandonné sa fortune aux pauvres, la distribuant lui-même de son vivant.

---

Le 6 décembre courant a eu lieu, à la cathédrale St-Joseph de Burlington, Vt., l'installation de Mgr J. S. Michaud, évêque de Burlington. Nombre de membres du clergé, venus de toutes les paroisses du Vermont ou des Etats voisins, assistaient à la cérémonie, qui a été imposante.

A neuf heures, Mgr Michaud a célébré une grand'messe solennelle pour le repos de l'âme de feu Mgr Louis de Goesbriand. L'évêque était assisté de son clergé. L'église était tendue de noir. Après le Libera, on a enlevé les ornements de deuil, et Mgr Michaud est monté à son trône, d'où il a adressé la parole à ses fidèles. Tous les membres du clergé sont ensuite venus baiser son anneau, comme gage de leur soumission au nouveau prélat, et un Te Deum solennel a complété les cérémonies.

Il serait difficile de concevoir un tableau plus caractéristique de la perpétuité de l'Eglise et de la continuité de sa hiérarchie.

---

Le baron d'Este, de St Louis, Mo., un épiscopalien, a suivi l'exemple du révérend De Costa. Ces jours derniers, dans la chapelle de la Visitation, de St Louis, il a abjuré son hérésie et a été admis dans le sein de l'Eglise catholique.

---

Le vice-président Hobart, mort récemment, a fait dans son testament un legs de \$5.000 chacune à cinq institutions de charité, dont deux sont catholiques, l'Hôpital St Joseph et l'Orphelinat St Joseph, à Paterson.

Avis aux A. P. A.

---

Mgr Blondel, évêque de Helena, Montana, vient de partir pour Rome. Avant son départ, il a publié une lettre adressée aux fidèles de son diocèse dans laquelle il déclare que, durant ses vingt années d'épiscopat, il a vu le chiffre des catholiques de son diocèse s'élever de 15,000 à 40,000.

---

## AUTRES PAYS

ITALIE. — Une grande nouvelle religieuse :

A la demande du Comité international du Solennel Hommage à Jésus Rédempteur, appuyée par de nombreux évêques, Léon XIII décrète qu'on pourra, si l'Ordinaire y autorise, célébrer la messe à minuit, avec le Saint Sacrement exposé, le 31 décembre 1899 et le 31 décembre 1900 pour commencer et finir l'année jubilaire, cela dans tous les oratoires où on conserve le Saint-Sacrement, et avec communion des élèves.

— Nous lisons dans la *Croix* :

Le Saint-Père a écrit une lettre au Père Abbé Dom Boniface-Marie Krug, président de la Congrégation bénédictine du Mont-Cassin, pour le féliciter des travaux de restauration entrepris dans cette célèbre abbaye qui conserve les restes de saint Benoît et de sainte Scholastique, et où saint Macaire et saint Romuald ont passé une partie de leur vie.

Léon XIII ajoute qu'il est heureux de contribuer aux frais occasionnés par ces travaux et qu'il a remis au cardinal Sattoli la somme de 25,000 francs, pour être versée entre les mains du P. Krug.

L'abbaye a été fondée en 529 par saint Benoît, sur l'emplacement d'un temple d'Apollon. Dante le constate dans le *XXIIe* Chant du *Paradis*.

C'est du Mont-Cassin que l'Ordre de Saint-Benoît s'est étendu sur toute la terre.

L'offrande du Saint-Père sera destinée à la restauration du tombeau de saint Benoît, placé sous le maître-autel de l'église abbatiale, orné de marbres précieux. L'église, construite en 1727, remplace celle de Saint-Benoît, qui fut plusieurs fois détruite par le feu et par des tremblements de terre.

FRANCE.—On sait que la Chambre des députés s'est prononcée à une forte majorité—la majorité est même plus forte qu'on ne le croyait d'abord—pour le maintien de l'ambassade française près le Vatican. Ce vote a une très grande importance, car les circonstances paraissent plus que jamais défavorables aux champions de l'ambassade. Tous les chefs de parti, à l'exception des socialistes, se sont prononcés en faveur du *statu quo*. M. Delcassé a prononcé à cette occasion un discours remarquable dont voici les extraits les plus importants :

Messieurs, j'imagine qu'en lisant ou qu'en entendant quelques-uns des arguments invoqués pour la suppression de l'ambassade du Vatican, vous n'avez pu vous empêcher de sourire. Que vaut, en effet, l'argument que le Pape ayant cessé d'être un sou-

verain temporel, il est inutile d'entretenir auprès de lui une représentation, comme nous le faisons, par exemple, à Saint-Petersbourg, à Londres ou à Washington ?

Et qui peut feindre de croire que c'est au maître de Rome et de sa banlieue que la France autrefois envoyait un ambassadeur ? Mais Rome et sa banlieue avaient depuis longtemps échappé au Saint-Siège quand l'Allemagne et, plus récemment, la Russie, ont institué une légation auprès de lui. (Très bien ! ) Et si l'Allemagne protestante, qui ne compte que 16 millions de catholiques sur 54 millions d'habitants, si la Russie orthodoxe, qui n'en comprend guère plus de 15 millions sur près de 130 millions d'âmes, ont senti la nécessité de traiter avec le chef suprême de la religion catholique, combien cette nécessité s'impose-t-elle plus fortement encore à la France ! Force nous est bien de constater que la France est en immense majorité catholique. (Protestations à gauche.—Mouvements divers.)

M. LASIES.—Vous allez vous faire excommunier par vos amis.

M. SAVARY DE BEAUREGARD.—On va vous traiter le clercal ! (On rit.)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.—Je constate un fait. Je suis forcé de constater que la France est en immense majorité catholique . . .

M. JULES GOUJON.—Et elle le restera ! (Bruit à gauche.)

M. LÉMIRE.—Cette constatation ne doit gêner personne.

M. WALTER.—Il n'y a pas plus d'un million de catholiques en France. (Exclamations sur divers bancs.)

M. LE MINISTRE.—que dans chacune de nos 36.000 communes il y a un ministre du culte catholique qui, pour les choses de la discipline ecclésiastique, relève de Rome, et le simple bon sens dit que l'Etat français ne doit pas ignorer les rapports du clergé français avec son chef ; c'est à cela que sert l'ambassade.

On voudrait ignorer le Vatican ; mais est-ce que cela suffirait pour empêcher le Vatican d'exister ? (Très bien ! au centre.) On le sent ; et alors les uns parlent de faire traiter nos affaires avec le Saint-Siège par le nouveau cardinal français de curie, que Léon XIII, par égard pour la France et pour augmenter dans le Sacré-Collège son influence légitime, a récemment nommé. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.—Interruptions à droite.)

Vous devez me rendre cette justice que j'y ai peut-être un peu contribué . . .

M. LÉMIRE.—Parfaitement ! Et on vous en sait gré !

M. LE MINISTRE.—C'est là une solution qui paraît peut-être quelque peu paradoxale, si l'on songe que ceux qui s'en avisent voudraient tout laïciser.

D'autres proposent d'envoyer au Vatican un simple fonctionnaire de l'administration des cultes.

Ici, je m'adresse à toute la Chambre. Serait-ce digne de la France ? Serait-ce digne du pontife, du siège qu'il occupe et auquel le monde entier reconnaît que ses éminentes qualités ont ajouté un nouveau lustre ? (Rumeurs à l'extrême gauche.—Interruptions à droite.)

Messieurs, on peut imposer au Pape une rupture. Qui donc se flatterait de lui faire accepter un traitement injurieux ?

Mais la Chambre, devant ma pensée, se rend parfaitement compte que l'action de notre ambassadeur ne vise pas seulement les rapports du clergé catholique avec son chef. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, telle est la force de l'histoire, tel est le prestige de la tradition, que c'est vers la France encore que se tournent en Orient les populations qui appartiennent à la foi catholique (Applaudissements au centre et à droite) ; que c'est de la France toujours qu'elles attendent une protection consacrée par les siècles ; et on les a vues, on les voyait ces jours derniers affirmer leur sentiment quand elles acclamaient le drapeau tricolore que notre escadre de la Méditerranée déroulait à leurs yeux. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. AYNARD.—C'est ce prestige que l'empereur d'Allemagne avait voulu détruire à son dernier voyage.

M. MAURICE BINDER.—MM. Baudin et Millerand ont eu bien soin de ne pas venir, monsieur le ministre, pour ne pas vous entendre ! (Rires à droite.)

M. LE MINISTRE... Et si étroite pour ces populations est la solidarité entre l'Eglise latine et la puissance protectrice, que toute atteinte à l'une est regardée comme une diminution de l'autre. Voilà pourquoi Gambetta s'est toujours montré si jaloux de préserver nos principes en Orient. Et voilà pourquoi depuis un an Léon XIII a saisi toutes les occasions de les affirmer, de les proclamer avec une vigueur et un éclat extraordinaires.—Sans doute, c'est à l'Eglise avant tout qu'il songeait, ce sont les intérêts de l'Eglise dont il avait avant tout le souci... (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. DEJEANTE.—C'est aux intérêts de la France qu'il faut penser avant tout ! (Bruit à droite.)

M. LE PRÉSIDENT.—Veuillez faire silence, messieurs.

M. DUPUYTREM.—M. Lemire trouve M. le ministre trop clérical. (Rires à droite.)

M. LEMIRE.—Pas du tout ! Je le trouve bon Français !

M. LE PRÉSIDENT.—Veuillez ne pas interrompre.

M. LE MINISTRE.—Mais qu'importe ! si la France bénéficie de son action, de même que l'Eglise de la situation à part qui est faite à la France ? Et si cette situation paraît négligeable à quelques-uns, qu'ils expliquent les efforts qui sont faits ailleurs pour la diminuer ou pour la conquérir. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

Nous ne sommes pas les seuls, vous le savez, en Orient ; d'autres nations s'y sont implantées qui prétendent y grandir et s'y développer ; nous luttons pour y maintenir notre rang, et lorsque pour soutenir cette lutte nous avons besoin de réunir tous les éléments de succès, nous irions de gaieté de cœur, de nos propres mains, venant en aide à nos rivaux, détruire les forces et les gloires du passé, de ce passé qui est le nôtre à tous ! (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. GAYRAUD.—Voilà la question française, monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE.—Oui, messieurs, de ce passé qui est le nôtre à tous, quelles que soient nos origines politiques, parce qu'il est le passé de la France et que nul ne peut faire que ce passé ne date

que d'hier. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.—Bruit à l'extrême gauche.)

Le ministre des Affaires étrangères a affirmé à au moins trois reprises différentes la foi de son pays :

*Force nous est bien de constater que la France est en immense majorité catholique.* (Officiel, p. 1262, col. 2.)

*Tant que la France restera la grande puissance catholique.* (Officiel, p. 1263, col. 1.)

*Tant que la France refusera d'abdiquer le rôle que sa situation comme première puissance catholique lui confère dans le monde.* (Même page, même colonne.)

Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas en tout et partout une politique catholique ? Là serait sa vraie grandeur.

—Mercredi le 29 novembre on a inauguré en l'église du Sacré Cœur à Montmartre un monument en l'honneur de Louis Veillot. Mgr Hazera, évêque de Digne, a prononcé un grand discours dont nous donnerons tout au moins l'analyse. En attendant, voici, empruntée à un confrère de France, une description du monument du grand écrivain :

Offrant, sur une largeur de 1 m. 85, une hauteur de 1 m. 80, le monument est composé du buste de Louis Veillot, érigé sur une colonnette, au fronton de laquelle on lit cette inscription : "*J'ai cru : je vois*",—et encadré de deux figures allégoriques, la *Vaillance chrétienne* et la *Foi*.

Le buste, un peu plus grand que nature, est d'une vivante et puissante ressemblance ; il présente en même temps ce je ne sais quoi de sculptural et d'idéalisé, nécessaire à un monument qui doit survivre au siècle. On y trouve, à la fois, de la vie et de l'immortalité.

Debout, noblement fière et tranquillement résolue, la *Vaillance chrétienne* appuie sa main sur un bouclier vainqueur où l'artiste a mis en relief, au-dessous de la devise *Cruce et Calamo*, la Croix et la Plume. En arrière, esquissée dans le lointain, la cathédrale de Paris évoque le théâtre où Louis Veillot combattit pour la Foi. La *Foi*, elle, est représentée par une autre femme, appuyée sur la Croix et l'appuyant sur elle, une femme au regard vibrant de confiance et de prière, en qui le sculpteur a voulu rappeler les traits de la Sœur Marie Luce, la fille que Louis Veillot donna comme épouse au Seigneur. Au-dessus, faisant pendant à Notre-Dame, apparaît Saint-Pierre de Rome.

Un soubassement que va composer avec son goût sûr et sa science accomplie, M. Rauline, supportera le mabre. En attendant, pour la cérémonie d'hier matin, une maquette en bois, fort habilement disposée, le remplaçait.

—M. l'abbé Gayraud vient de donner dans l'un de ses discours la statistique des missions catholiques françaises. Rien n'est brutal comme un chiffre, dit-on, et voici cette série de chiffres

qui prouvent mieux que n'importe quel discours les trésors de foi et de dévouement que possède encore la France, en dépit des tristesses de l'heure présente :

Il y a en ce moment dans le monde 44 Sociétés principales de missionnaires. Sur ces 44 Sociétés, 28 environ fournissent des missionnaires français. En 1894—je n'ai pas de statistiques plus récentes—le nombre des prêtres, des Frères et des Sœurs de toute nationalité exerçant l'apostolat sur tous les points du monde dépasse 70,000. Sur le nombre des prêtres, plus des deux tiers sont Français ; sur le nombre des Frères et des Sœurs, les quatre cinquièmes au moins sont nos compatriotes. Qu'il me soit permis de faire remarquer en passant que ce mouvement de missions catholiques s'est presque tout entier développé dans ce siècle, puisqu'en 1789 le chiffre de nos missionnaires était de 300 à peine. Or, aujourd'hui on peut affirmer que près de 50,000 missionnaires français sont répandus sur tous les points du globe, où, en prêchant la religion catholique, ils font aimer la France.

Une société, entre toutes, mérite bien de notre patrie : c'est la Société française des Missions étrangères. En cette année 1899, plus de 1100 prêtres de cette Société—dont 32 évêques—prêchent la religion catholique et, comme je le disais tout à l'heure, car le mot est juste, font aimer la France, particulièrement dans les pays d'Extrême-Orient.

Cette Société compte 30 Séminaires dans ces régions, 2000 élèves y sont instruits ; elle a 3000 écoles recevant plus de 90,000 enfants et, l'an dernier, plus de 73 prêtres sont partis de la rue du Bac pour aller rejoindre leurs frères, dont plusieurs ont déjà répandu leur sang pour la cause de la religion et de la France.

En Afrique, en 1899, il y avait environ 1,000 prêtres français, plus de 1600 écoles et 230 hôpitaux.

Dans le Levant, divers Ordres de religieux ou de religieuses possèdent 5000 écoles où 80,000 élèves de toutes nationalités apprennent la langue française. (Très bien ! très bien ! à droite), car dans les écoles on reçoit non seulement des jeunes enfants catholiques, mais des jeunes enfants de tous cultes, de toutes religions, et dans toutes on enseigne la langue française. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

—Voici la liste des prélats français qui devront, dit-on, être préconisés au prochain consistoire.

Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, à l'archevêché de Rouen.

Mgr Mignot, évêque de Fréjus, à l'archevêché d'Albi.

Mgr Germain, évêque de Rodez, à l'archevêché de Toulouse.

M. l'abbé Arnaud, chanoine de Marseille, à l'évêché de Fréjus.

M. l'abbé Douais, vicaire général de Montpellier, à l'évêché de Beauvais.

M. l'abbé Henri, curé de Béziers, à l'évêché de Grenoble.

M. l'abbé Mando, curé de Saint-Brieuc (frère du député), à l'évêché d'Angoulême.

M. l'abbé Dubiar, vicaire-général de Besançon, à l'évêché de Quimper.

M. l'abbé Franqueville, vicaire général d'Amiens, à l'évêché de Rodez.

M. l'abbé Olivieri, curé d'Ajaccio, à l'évêché d'Ajaccio.

M. l'abbé de Carsalade, vicaire général d'Auch, à l'évêché de Perpignan.

M. l'abbé Scheffer, curé du Gros-Caillou, à Paris, à l'évêché de Tarbes.

—Son Eminence le cardinal Richard a décidé qu'une messe solennelle serait célébrée à Montmartre, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition universelle.

CHINE.—Une dépêche de Pékin en date du 7 décembre nous annonce que le gouverneur du Chang-Tong a été destitué de ses fonctions pour n'avoir pas su réprimer les attaques contre les missionnaires.

SYRIE.—On annonce la mort de Mgr Bostani, archevêque de Tyr et Sidon, ancien évêque de St Jean d'Acre, doyen de l'épiscopat maronite. Il était octogénaire.

CHILI.—Le correspondant particulier de la *Croix* au Chili lui écrit de Santiago à la date du 1er novembre :

Pour donner une consécration complètement officielle aux fêtes célébrées pour le retour de Mgr Casanova, notre archevêque, le président de la République a offert à Sa Grandeur un banquet à la Moneda (notre Elysée). Le ministère, au grand complet, et bon nombre de diplomates étrangers, assistaient à cette manifestation.

Le gouvernement sollicite du Saint-Siège la pourpre cardinale pour le prélat si aimé et si apprécié de tous.

En échange, notre République maintiendrait, à ses frais, un délégué apostolique à Santiago, et trois ou quatre nouveaux évêchés, rendus nécessaires par l'accroissement de notre population, seraient bientôt créés.

Notre ministre auprès du Vatican, M. Barros-Luco, fait espérer que tout sera terminé avant les fêtes de Pâques de l'année prochaine. Quand même la diplomatie étrangère ferait échouer ces négociations, ce serait toujours une gloire pour Mgr Casanova qu'on ait pu les entamer. C'est le fruit de sa devise si bien remplie : *Pax multa*.

11 décembre 1899.